

	<p align="center">NOTE D'INFORMATION AUX FAMILLES</p> <p align="center">2022/01</p>	<p align="center">DIRECTION</p> <p align="center">Mercredi</p> <p align="center">5 janvier 2022</p>
		

Mesdames et Messieurs les Familles et Proches des Aînés,

Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil de la Vie sociale,

Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil de Surveillance et Membres du Conseil d'Administration,

Comme vous le savez, la situation sanitaire s'est sensiblement dégradée ces dernières semaines. Actuellement, le taux d'incidence est de 700 sur le département de l'Indre et la part du variant Omicron dans les prélèvements positifs augmente sensiblement.

Cette situation nous amène à une grande vigilance quant aux conditions de visite et de sortie de nos résidents qui restent autorisées.

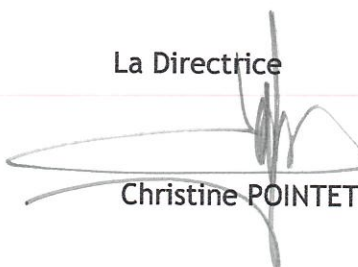
Pour ce qui concerne les visites, les conditions sont inchangées. Elles sont limitées à 2 visiteurs par visite. Le port du masque est obligatoire, y compris dans les chambres des résidents. Les enfants sont les bienvenus à condition qu'ils soient en capacité de porter le masque tout au long de la visite et qu'ils soient compris dans le nombre de visiteurs. Pour les visiteurs de plus de 12 ans, la détention d'un passe sanitaire valide reste obligatoire.

Concernant les sorties en familles, elles restent, bien entendu, autorisées. Pour autant, à leur retour, comme au retour d'une hospitalisation, les résidents ne prennent pas part aux activités collectives (repas, animation) pendant 7 jours, à l'issue desquels un test de dépistage est proposé.

Ces règles pourront évoluer si la situation sanitaire le nécessite et je ne manquerai pas de vous en tenir informés.

Mes collaborateurs et moi-même restons à votre disposition pour toutes les questions que vous pourriez avoir et je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs, en ma profonde considération.

La Directrice



Christine POINTET